



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

**REUNION du 3 avril 2025
PV N.23**

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – BOUCLET Georges – ANGLERAUD Yanis

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

- **La Finale U13 PITCH sera organisée par le District de la Haute-Vienne et aura lieu à LIMOGES à la Plaine des jeux de ST Lazare le 5 avril 2025.**
- **Le Challenge U11 LACORE aura lieu le 24 Mai 2025 à AIXE SUR /VIENNE.**
- **Le Challenge Boucher et Cailleton en U13 et le Challenge Villedieu en U11 se joueront le Samedi 7 Juin 2025 à AIXE SUR VIENNE.**
- **La fête des Débutants aura lieu le 14 juin 2025.**

CATEGORIE U13

La Commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT.

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat. Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U11

Finale FETIS LAHITE du 29 mars 2025

La Commission félicite le club LIMOGES FOOT vainqueur du challenge.

=> Les clubs de LIMOGES FOOT et AS AIXE S/VIENNE représenteront le district lors des finales régionales.

Challenge FRANCK TRICOCHE du 29 mars 2025

La Commission félicite le club de l'ENT AUREIL EYJEAUX vainqueur du challenge.

Amendes :

D3 C

La Commission constate que LIMOGES AVENIR FOOT est forfait lors de la journée du 29 mars : amende de 20€ pour le club de LIMOGES AVENIR FOOT.

La Commission constate que LIMOGES BEAUBREUIL 2 est forfait lors de la journée du 29 mars : amende de 20€ pour le club de LIMOGES BEAUBREUIL 2.

En application du règlement des challenges : article 10 paragraphe 3, la Commission valide la qualification pour la finale LACORE du 24 mai à AIXE S/VIENNE des clubs suivants :

- CS FEYTIAT 1
- AS AIXE S/VIENNE 1
- JA ISLE 1
- LIMOGES AVENIR FOOT 1
- LIMOGES LANDOUGE 1
- FCCO 1
- USSEC 1
- SC VERNEUIL S/VIENNE 1
- SA LE PALAIS S/VIENNE 1
- PAYS AREDIEN 1
- LIMOGES FOOT 1
- CA RILHAC RANCON 1
- FC BOISSEUIL 87 1
- US ST LEONARD 1
- LIMOGES BEAUBREUIL 1
- JS LAFARGE 1



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU.

CATEGORIE U9/U7

RAPPEL : Ne pas hésiter à créer une autre équipe avec les clubs participants au plateau afin de ne laisser personne sur la touche.

RAPPEL, maximum d'équipes engagées par club = 3.

Pour les plateaux en salle :

Dans vos demandes, merci de préciser la date et le lieu du plateau, 2 ballons seront mis à la disposition des clubs organisateurs au secrétariat du District.

Nous vous demandons de ne plus envoyer les feuilles de licences et compte rendu de plateau photographiés avec votre téléphone, les documents reçus sont illisibles. Vous devez impérativement les envoyer par mail ou par courrier.

U9 :

Rappel aux clubs :

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 5 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
 - Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licence (nom et numéro)
 - Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau
 - La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
 - Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm)
 - Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30
 - Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants
- Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

U7 :

FETE DES DEBUTANTS le 14 juin 2025.

Rappel aux clubs :

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 4 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

- Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm)
- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident

U9/U7 :

Pour rappel, la bonne organisation d'un plateau demande la coopération de tous les clubs invités, et ce, dans l'intérêt des enfants afin qu'ils puissent jouer et pratiquer dans de bonnes conditions.

Si un club ne peut pas se déplacer sur un plateau, il doit IMPERATIVEMENT prévenir le club organisateur.

Si problème dans un secteur, veillez à ne pas attendre le dernier moment et à vous arranger entre équipes du même secteur.

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H. Pour les interclubs, bien dissocier les 2 catégories : u7 et u9 en remplissant le compte rendu.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**